

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 06/05/2026 - B2026/004110 - 2022 B 01348 - 810 031 088 - FELT-INVEST

(1)

BILAN SIMPLIFIE

DGRIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FELT-INVEST				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 28 rue DE LA REPUBLIQUE 38110 LA TOUR DU PIN					
Numéro SIRET* 8 1 0 0 3 1 0 8 8 0 0 0 2 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/12/2025	
ACTIF				Brut	
				Amortissements-Provisions	
				Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012	
	incorporelles	Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	95 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	100	
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134	(69 419)	
	Résultat de l'exercice		136	(22 888)	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	2 791	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	4 210	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	2 187	
	Comptes courants d'associés		173	116 382	
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	126 864		
Total général (I + II + III)		180	129 656		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 474
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

copie certifiée conforme à l'original

A - RÉSULTAT COMPTABLEExercice N clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210			
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons	215		214			
			intracommunautaires	217		218	52 200		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	52 200	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 2 466 - mobilier : - immobilier :)					242	17 906	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 303)					244	1 116	
	Rémunérations du personnel*						250	43 244	
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles de l'exploitant 380)					252	2 248	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al 3 du CGI) 255)					254	463	
	Dotations aux dépréciations						256	10 000	
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259					262			
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	74 979		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(22 779)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)					280		
	Produits exceptionnels	(IV)					290		
	Charges financières	(V)					294	109	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347					300		
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348					(VI)		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(22 888)		
B - RÉSULTAT FISCAL						312			
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314	22 888		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	1 541	
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	783	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés 247	{ Parts de valeurs liquidatives sur OPC 248					330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 series D) 249)						251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexes A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindécies)	138				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		(FRR) France Ruralités Revitalisation (44. quindécies A)	181				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexes)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		350	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	20 564	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables : * 44 526 dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	20 564		



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FELT-INVEST

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	40 000	412		414		416	40 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	3 874	452		454		456	3 874				
	Matériel de transport	460	2 708	462	1 474	464		466	4 183				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	478 850	482		484		486	478 850				
TOTAL		490	525 433	492	1 474	494		496	526 908				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	40 000	502		504		506	40 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	871	542	237	544		546	1 108				
	Matériel de transport	550	2 708	552	226	554		556	2 934				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
	TOTAL	570	43 579	572	463	574		576	44 043				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 301 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FELT-INVEST

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	477 750	632		634		636	477 750
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	136 250	662	10 000	664		666	146 250
TOTAL		680	614 000	682	10 000	684		686	624 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	44 526	Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	44 526	Déficits reportables	860	20 564
Total des déficits restant à reporter	870	65 090			

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	10 440
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 574
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cpie certifiée conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise : SASU FELT-INVEST

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE
---	--------------------------------------

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	-----------------------------	-----

V	Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises
----------	---

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C		117
---	--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

[illegible]

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1310 CVAE SD

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

8 1 0 0 3 1 0 8 8 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU FELT-INVEST

ADRESSE (voie)

28 rue DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL

38110

VILLE

LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 000

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

1

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

FELTIN

Prénom(s)

EMMANUEL

Nom d'usage

% de détention 100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance : Date

24061971

N° Département

85

Commune

LA ROCHE SUR YON

Pays

Adresse :

N°

14

Voie

avenue François Mitterrand

Code Postal

97410

Commune

ST PIERRE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

copie certifiée conforme
à l'original

Copie certifiée conforme à l'original.

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 81003108800026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU FELT-INVEST

ADRESSE (voie) 28 rue DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL 38110 VILLE LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 3

Forme juridique		Dénomination	SOREQUIP
N° SIREN (si société établie en France)	378511299	% de détention	51.00
Adresse : N°	25	Voie	avenue MICHEL DEBRE
Code Postal	97427	Commune	L'ETANG SALE
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des annotations concernant cette rubrique figurent dans la notice 2022 N°17

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SASU FELT-INVEST
810031088 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

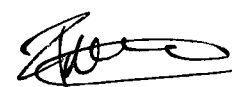
III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	



DÉTAIL DES CHARGES À PAYER CA
Copie certifiée conforme à l'original

38110 LA TOUR DU PIN

[illegible]

N° 2005 DIS-SU
2026

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions			(e)	
autres que celles visées en (a),			(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			21 622
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
CVLT imposées	à 0 %	à 15 %		à 19 %
CVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
CVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
CVLT réalisée au cours de l'exercice				
CVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Copie certifiée conforme à l'original

[Signature]

FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU FELT-INVEST			
SIRET	8 1 0 0 3 1 0 8 8 0 0 0 2 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
28 rue DE LA REPUBLIQUE			
38110 LA TOUR DU PIN			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	20 564
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Autres dispositifs
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
Nom et coordonnées	ECF
- du prestataire :	
- du comptable : EXPERVIEW	
37 rue Edith Cavell 95320 SAINT LEU LA FORET	
Tél : 0139604053	
- du conseil :	
Tél :	

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Je soussigné,

Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité d'ancien président de la société FELT-INVEST et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 par l'associé unique,

Madame Florence REVOL, agissant en qualité de présidente de la société FELT-INVEST et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 par l'associé unique,

AI établi le présent rapport de gestion sur les opérations et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais impartis.

Les comptes qui lui sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur.

Une note placée en tête de l'annexe contient diverses informations de nature à en faciliter la compréhension et l'analyse.

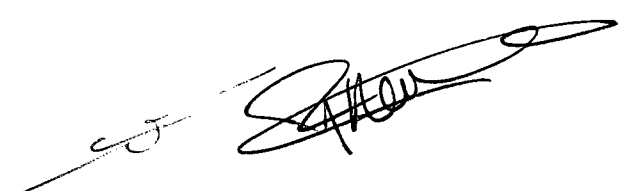
ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Chiffres clés

Les principaux chiffres clés du compte de résultat et du bilan écoulé sont les suivants :

RESULTAT DE LA SOCIETE	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT	52 200 €	31 946 €	26 820 €
Résultat d'exploitation	(-) 22 779 €	(-) 17 169 €	5 592 €
Résultat financier	(-) 109 €	(-) 80 €	(-) 124 €
Résultat courant avant impôts	(-) 22 888 €	(-) 17 249 €	5 468 €
Résultat exceptionnel	(-) €	(-) 450 €	(+) 7 307 €
Résultat net	(-) 22 888 €	(-) 17 700 €	12 775 €

SITUATION DE LA SOCIETE	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 (12 mois)	Exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 (12 mois)
Total actif	129 656 €	143 245 €	149 075 €
Total endettement	126 864 €	117 564 €	105 694 €
Total provisions pour risques et charges			
Capitaux propres	2 791 €	25 680 €	43 380 €
Dont résultat net	-22 888 €	-17 700 €	12 775 €



II. Commentaire de l'activité

S'agissant des chiffres de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 fait ressortir un chiffre d'affaires s'établissant à 52 K€ sur 12 mois d'activité.

Après comptabilisation de charges d'exploitation d'un montant de 75 K€ l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 enregistre un résultat d'exploitation négatif d'un montant de (-) 22 779 € euros.

Au vu du résultat financier d'un montant de - 109 € et du résultat exceptionnel d'un montant de - 0 €, et du calcul d'impôt sur les sociétés après affectation des déficits antérieurs, l'exercice se solde par un déficit net de (-) 22 888 euros.

Sur le plan de la structure du bilan de la société, on notera :

- que les capitaux propres de la société s'établissent à 2 791 € ;
- que l'actif s'élève au 31 DECEMBRE 2025 à 129 656 € pour un total de dettes de 126 864 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice 2022, la société FELT-INVEST a perdu son principal client. L'exercice 2025 se situe dans un regain d'activité par rapport à l'exercice précédent et devrait voir son CA doublé en 2026. Pour rappel, changement de l'actionnaire principal en 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 d'un montant de :
(-) 22 888 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

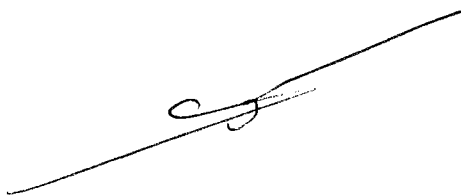
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des amortissements non admis dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous pensons qu'après avoir entendu lecture du présent rapport, l'associé unique voudra bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 tels qu'ils lui sont présentés et donner quitus à la présidence de sa gestion.

L'ancien et L'actuel Président

FELTIN Emmanuel

REVOL Florence



FELT-INVEST

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 95.000 €

Siège social : 28 Rue de la République 38110 La Tour du Pin

RCS VIENNE 810 031 088

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNIOUES ORDINAIRES DU 30 AVRIL 2026

Le soussigné : Mme REVOL Florence Nouvel Actionnaire Unique,

Agissant en qualité d'actionnaire de la société « FELT-INVEST », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle, Au capital de 95.000 euros,

Dont le siège social est fixé au 28 Rue de la République – 38110 La Tour du Pin immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 810 031 088.

Soumise de plein droit à l'impôt sur les sociétés.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Examen du bilan du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
4. Réduction du capital par affectation des Ran antérieurs
5. Quitus à la Présidence.

Lecture est donnée du Rapport du Président.

Les résolutions suivantes sont prises :

1/2



PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique, conformément au rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 52 200 euros et un résultat net fiscal déficitaire de 22 888 euros.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un déficit de 17 700 euros.

L'actionnaire unique décide d'affecter ce déficit de la manière suivante : - « Report à nouveau » pour 17 700 Euros

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

TROISIÈME DÉCISION

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été effectué de distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

QUATRIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide une réduction du capital par absorption des déficits antérieurs. La totalité des Ran étant affecté, le capital est porté à 1 000€, la réserve légale à 100€, le solde en réserve spéciale (1 691 €). Les engagements hors bilan antérieur de retour à meilleure fortune sont maintenus.

CINQUIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif à la Présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2025.

CETTE DÉCISION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique de la société.

Mme REVOL Florence Président, Actionnaire

